



Circulaire 6635 **du 03/05/2018**
Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Appel aux candidats à une désignation en qualité de conseiller pédagogique
au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental,
secondaire, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du ** ** 2018

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 25 mai 2018

Mot-clé :

Conseiller pédagogique
Appel aux candidats

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;

Pour information

Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / AGE – Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération
Administration : Wallonie-Bruxelles

Monsieur Didier Leturcq
Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
HEBRANT Pierre	02 690 81 65	Hebrant.sge@gmail.com

Objet : Appel aux candidats à la fonction de Conseiller pédagogique « École numérique » au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé, pour le 25 mai 2018 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi (ce délai est un délai de rigueur), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
A l'attention de Monsieur Didier LETURCQ
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1^{er} étage
1000 BRUXELLES

Le formulaire nécessaire à l'introduction des candidatures est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26822>

Je vous invite à assurer une large diffusion du présent appel auprès des membres du personnel de votre établissement.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Didier LETURCQ
Directeur général adjoint

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Appel aux candidat(e)s relatif à une désignation en qualité de Conseiller pédagogique au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Communauté française

Le présent appel est lancé en application des dispositions du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux Cellules de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et au statut des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des Conseillers pédagogiques.

Le Service de Conseil et de Soutien pédagogiques est coordonné par le Directeur général adjoint du Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les conseillers pédagogiques bénéficient d'un congé pour mission en application des dispositions de l'article 5 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux conditions fixées par ce décret.

L'évolution réglementaire actuelle et future (Pacte d'excellence) oblige la fonction à évoluer et à acquérir un caractère plus transversal. Ainsi, le Conseiller pédagogique devra non seulement exécuter des tâches en lien avec le plan de pilotage des écoles en collaboration avec les DCO (délégués aux contrats d'objectifs), les missions diagnostiques du SGI (Service général de l'Inspection), les évolutions réglementaires et pédagogiques subséquentes à l'entrée en vigueur du Pacte d'excellence mais devra aussi adopter une position plus « méta » vis-à-vis de l'organisation de l'école. Il s'agit ainsi d'adopter une posture d'observation et d'analyse de l'entreprise socio-éducative afin d'en comprendre les rouages et articulations ; ensuite vient le moment d'émettre des hypothèses adossées notamment à la littérature académique et de proposer des pistes d'amélioration.

Le candidat aura à cœur de mettre en preuve les qualités dont il se prévaut et sur lesquelles il assoit la légitimité de sa candidature. Cette mise en preuve reposera sur la présentation et l'explicitation de documents personnels probants relatifs à sa réflexion et à son action pédagogique.

DESCRIPTION DE LA MISSION ET PROFIL

Attributions telles que fixées à l'article 17 du décret du 08 mars 2007 précité	Profil tel que fixé par l'arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 19 octobre 2007
1. Conseiller et accompagner les enseignants, les équipes pédagogiques et les écoles pour lesquels le Service général de l'Inspection a constaté des faiblesses ou des manquements 2. Soutenir les établissements dans la construction de leur projet	A. Sur le plan des qualités humaines : <ul style="list-style-type: none">- il sera disponible et à l'écoute des besoins et préoccupations des enseignants ;- il sera capable :<ul style="list-style-type: none">• de créer un climat de confiance et de convivialité ;• de prendre des initiatives ;• d'agir avec tact, discrétion et équité ;• d'avoir un sens aigu de l'organisation ;- il aura le sens des responsabilités ;

d'établissement en cohérence avec les projets éducatif et pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce conformément au décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre

3. Mettre leur savoir et leur expérience pédagogiques au service des équipes éducatives et pédagogiques des établissements ou de groupes d'établissements dans une perspective d'amélioration de la qualité de la formation assurée aux élèves

4. Soutenir l'implantation des programmes et l'innovation pédagogique, notamment en informant les équipes éducatives et pédagogiques du contenu des réformes en matière d'enseignement

5. Accompagner des groupes d'enseignants qui construisent collectivement des démarches pédagogiques, des outils pour leurs cours

6. Participer à l'analyse des besoins de formation des enseignants et faire des suggestions en vue d'élaborer le plan de formation collectif et individuel de l'établissement

7. Assister les établissements et les équipes pédagogiques dans le travail d'auto-analyse des résultats obtenus par leurs élèves lors des évaluations

- il sera capable de faire preuve de curiosité et d'ouverture au changement ;
- il sera ordonné, méthodique et rigoureux ;
- il sera capable d'organiser et de planifier son travail.

B. Sur le plan des compétences relationnelles :

- il fera preuve de sa capacité à travailler en équipe ;
- il sera capable :
 - d'instaurer un dialogue ;
 - de communiquer clairement et efficacement tant oralement que par écrit ;
 - de gérer une réunion ;
 - de favoriser les échanges.

C. Sur le plan des compétences pédagogiques :

- il aura une expérience pédagogique de l'application des textes et des innovations pédagogiques ;
- il se tiendra informé des innovations pédagogiques et méthodologiques ;
- il sera capable :
 - d'évaluer la portée pédagogique de l'action des enseignants ;
 - de développer des démarches et des attitudes d'interdisciplinarité ;
 - d'analyser la réalité de l'établissement dans le contexte socio-économique proche en lien avec le projet d'établissement ;
- en fonction de la discipline dont il aura la charge, il devra faire preuve :
 - de l'actualisation de ses connaissances en matière disciplinaire ;
 - de sa maîtrise des compétences spécifiques de la discipline ;
 - de la connaissance des modes d'évaluation en vigueur dans le niveau d'enseignement considéré ;
- il sera capable d'animer une démarche de remédiation ;
- il connaîtra l'organisation des structures de l'enseignement.

D. Sur le plan des compétences administratives :

- il aura, pour le niveau d'enseignement et la discipline dont il aura la charge :
 - une connaissance des lois et des règlements y afférents ;
 - des connaissances administratives ;
 - des connaissances des législations connexes (législation du travail, des droits d'auteurs, ...) ;

externes non certificatives

8. Veiller, dans le cadre des missions citées ci-dessus, à assurer la continuité pédagogique des démarches entreprises pendant la formation en cours de carrière

9. Se familiariser aux outils numériques proposés dans le cadre des projets « Ecole numérique » ;

10. Apporter un regard critique sur la pertinence du choix d'outils numériques dans la mise en place d'un dispositif d'enseignement ;

11. Accompagner, suivre et favoriser l'auto-évaluation des lauréats des appels à projets « Ecole numérique ». Cet accompagnement se décline en 4 axes :

- Accompagner les enseignants et les directions dans la création de projets numériques ;
- Accompagner les équipes éducatives et leur fournir des méthodes d'organisation, de gestion et de contrôle de projets numériques (priorités, indicateurs en lien avec le projet rentré, planification, évaluation, reporting des difficultés rencontrées).
- Aider les enseignants et les directions dans la réalisation des livrables requis par l'AGE et la Région wallonne (ressources produites, roadbook et synthèse du projet) ;
- Assurer le monitoring des projets selon les indicateurs définis par l'AGE au regard des objectifs du projet : Il s'agit de signaler les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de projets et les faire

- il sera capable de rechercher, analyser, synthétiser et appliquer les textes légaux et réglementaires.

E. Sur le plan des compétences techniques :

- il sera capable d'utiliser l'outil informatique ;
- il maîtrisera les compétences techniques de sa discipline (cours techniques et professionnels).

F. Connaissance(s) spécifique(s) nécessaire(s) à la réalisation du travail :

- Connaissance des circulaires d'Appel à projets « Ecole Numérique », des modalités de fonctionnement de ces projets, des livrables attendus, des critères d'évaluation des projets ;
- Connaissance de la structure de l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles (réseaux, etc.), du rôle de l'Administration et du Pilotage du système éducatif en FWB ;
- Connaissance des socles et référentiels de compétences ;
- Connaissance des travaux en cours dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence et de l'O.S.1.6. « réussir la transition numérique » de l'Avis n° 3 du Groupe Central ;
- Connaissance approfondie des technologies de l'information et de la communication (web, réseaux sociaux, plateformes de ressources, plateformes de formation...);
- Aptitude à exercer une analyse critique et une évaluation de la pertinence de l'utilisation des outils numériques dans le cadre des enseignements et apprentissages ;
- Capacité à élaborer ou ajuster des scénarios pédagogiques intégrant des outils numériques ;
- Connaissance des réseaux sociaux et des réalités liées ;
- Connaissance (sensibilisation) de la pensée algorithmique et des concepts liés ;
- Excellente maîtrise des outils bureautiques usuels ;
- Capacité à collecter, valider et diffuser les ressources pédagogiques pour les acteurs de l'enseignement (consultation de ressources mises en ligne, co-construction/contribution/mutualisation/communication des ressources) ;
- Connaissance des référentiels de compétences numériques DIGCOMP EDU et DIGCOMP ORG.

G. Initiatives attendues :

- Savoir mener une recherche et une veille d'information pour répondre à un besoin d'information et se tenir au courant de l'actualité d'un sujet (avec un moteur de recherche, au sein

<p style="text-align: center;">remonter vers l'AGE.</p> <p>12. Collaborer avec les équipes de conseillers « Ecole numérique » et les assistants à la maintenance informatique (AMI) de la Région wallonne. ;</p> <p>13. Participer à des rencontres concernant le projet « Ecole numérique » ;</p> <p>14. Suivre les indications de pilotage spécifiques aux projets « Ecole Numérique » prévues dans le cadre des circulaires par l'AGE/SPW et s'y adapter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations • Réunions de suivi et de coordination des projets Ecole Numérique 	<p>d'un réseau social, par abonnement à des flux ou des lettres d'information, ou tout autre moyen) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir stocker et organiser des données pour les retrouver, les conserver et en faciliter l'accès et la gestion (avec un gestionnaire de fichiers, un espace de stockage en ligne, des classeurs, des bases de données, un système d'information...); - Appliquer des traitements à des données pour les analyser et les interpréter (avec un tableur, un programme, un logiciel de traitement d'enquête, une requête calcul dans une base de données...); - Interagir avec des individus et de petits groupes pour échanger dans divers contextes liés à la vie privée ou à une activité professionnelle, de façon ponctuelle et récurrente (avec une messagerie électronique, une messagerie instantanée, un système de visioconférence...); - Partager et publier des informations et des contenus pour communiquer ses propres productions ou opinions, relayer celles des autres en contexte de communication publique (avec des plateformes de partage, des réseaux sociaux, des blogs, des espaces de forum et de commentaire, des CMS...); - Collaborer dans un groupe pour réaliser un projet, co-produire des ressources, des connaissances, des données, et pour apprendre (avec des plateformes de travail collaboratif et de partage de document, des éditeurs en ligne, des fonctionnalités de suivi de modifications ou de gestion de versions...); - Maîtriser les stratégies et enjeux de la présence en ligne, et choisir ses pratiques pour se positionner en tant qu'acteur social, économique et citoyen dans le monde numérique, en lien avec ses règles, limites et potentialités, et en accord avec des valeurs et/ou pour répondre à des objectifs (avec les réseaux sociaux et les outils permettant de développer une présence publique sur Internet, et en lien avec la vie citoyenne, la vie professionnelle, la vie privée...); - Produire des documents à contenu majoritairement textuel pour communiquer des idées, rendre compte et valoriser ses travaux (avec des logiciels de traitement de texte, de présentation, de création de page web, de carte conceptuelle, etc.); - Développer des documents à contenu multimédia pour créer ses propres productions multimédias, enrichir ses créations textuelles (avec des logiciels de capture et d'édition d'image/son/vidéo/animation...); - Adapter des documents de tous types en fonction de l'usage envisagé et maîtriser l'usage des licences pour permettre, faciliter et encadrer l'utilisation dans divers contextes (mise à jour fréquente, diffusion multicanale, impression, mise
--	--

	<p>en ligne, projection...) (avec les fonctionnalités des logiciels liées à la préparation d'impression, de projection, de mise en ligne, les outils de conversion de format...);</p> <ul style="list-style-type: none">- Maîtriser ses traces et gérer les données personnelles pour protéger sa vie privée et celle des autres, et adopter une pratique éclairée (avec le paramétrage des paramètres de confidentialité, la surveillance régulière de ses traces...);- Installer, configurer et enrichir un environnement numérique (matériels, outils, services) pour disposer d'un cadre adapté aux activités menées, à leur contexte d'exercice ou à des valeurs (avec les outils de configuration des logiciels et des systèmes d'exploitation, l'installation de nouveaux logiciels ou la souscription à des services...).
--	--

CONDITIONS REQUISES :

Les candidat(e)s à la fonction de conseiller pédagogique au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent avoir introduit leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

Les Conseillers pédagogiques au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont désignés par le Gouvernement parmi :

- les membres **nommés** du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique et du personnel social des établissements d'enseignement **organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**;
- les membres **nommés** du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux **organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

En application des dispositions du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les candidats à l'emploi de conseiller pédagogique doivent être **nommés à titre définitif dans le réseau Fédération Wallonie-Bruxelles**, en activité de service ou en disponibilité par défaut d'emploi. La détention d'un master en sciences de l'éducation est un atout supplémentaire.

POSTES A POURVOIR :

Enseignement ordinaire et spécialisé : tous cours, tous niveaux

1. École numérique : 1 poste

FORME ET DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste au :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
A l'attention de Monsieur Didier LETURCQ
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1er étage
1000 BRUXELLES**

Les candidatures doivent être introduites sous pli recommandé, **jusqu'au 25 mai 2018 au plus tard (date de la poste faisant foi)**.

Les candidatures introduites après cette date ne seront plus prises en considération.

Les candidatures doivent être complétées conformément aux modèles ci-annexés (annexes 1 et 2).

Les candidat(e)s sont invités à y préciser les éléments qui ont contribué à leur assurer une formation et une expérience qui répondent au profil de la fonction à conférer.

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés.

INFORMATIONS UTILES

1. La sélection des candidats s'effectue par :

1.1 L'examen du dossier qui se basera sur les critères suivants :

- documents probants de mise en preuve
- diplôme et nomination dans l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en rapport avec la fonction sollicitée ;
- ancienneté de fonction/service ;
- motivations ;
- mention éventuelle au signalement et/ou au rapport d'inspection ;
- carrière (plane ou variée) ;
- formations suivies ;
- publications éventuelles ;
- diplômes, certificats, brevets complémentaires obtenus ;
- expérience dans la formation d'adultes ;
- expériences diverses.

1.2 Pour les candidats qui seront retenus lors de l'examen du dossier, un travail écrit préparatoire est demandé et défendu lors d'un entretien avec des membres du Service général de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se déroulera durant le mois de juin 2018. Le sujet du travail écrit est fourni par le Service général au candidat par voie de mail. Le candidat répond aux examinateur dans les formes et délais par mail, sous peine d'annulation de sa candidature. Une heure avant l'entretien, les capacités d'utilisation de l'outil informatique du candidat seront testées.

Cet entretien tentera de percevoir au mieux :

- les motivations du candidat ;
- ses qualités humaines et ses compétences relationnelles ;
- ses compétences pédagogiques et ses compétences administratives ;
- ses compétences techniques.

2. La désignation et la prise de fonction sont prévues pour le 1^{er} septembre 2018.

Formulaire de candidature à la fonction de
**Conseiller pédagogique au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques
de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – École
numérique**

A renvoyer (par envoi recommandé) **au plus tard pour le 25 mai 2018** à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
A l'attention de Monsieur Didier LETURCQ
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1er étage
1000 BRUXELLES**

NOM :

.....

Prénom :

.....

Adresse : rue n°

Code Postal : Localité :

Numéro de tél/de GSM :

.....

Adresse Email :

.....

Date de naissance :/...../.....

Etablissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

.....

.....

.....

Fonction de nomination :

.....

Fonction exercée actuellement :

.....

Titres obtenus et établissements les ayant délivrés :

.....

.....

.....

.....

Langue dans laquelle les titres ont été obtenus :

Expériences utiles :

.....

.....

.....

Ancienneté de **fonction** :

Ancienneté de **service** :

Date du **dernier bulletin de signalement** :

Mention :

Date du **dernier rapport d'inspection** :

Mention :

Etes-vous dans une position administrative particulière : disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour prestations réduites, etc ...

Si oui, laquelle ?

.....
.....
.....

Joindre également le relevé détaillé des prestations effectuées dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (document « Etats des services » annexe 2).

Date :

Signature :

ANNEXE 2

NOM:

Prénom :

ETATS DES SERVICES

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : <ul style="list-style-type: none">• Temporaire (T)• Temporaire prioritaire (TP)• Stagiaire (S)• Définitif (D)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : <ul style="list-style-type: none"> • Temporaire (T) • Temporaire prioritaire (TP) • Stagiaire (S) • Définitif (D) 	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations

Fait à le.....

Signature précédée des nom et prénom :.....